GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE :01/10/96
N° DE DEPOT :14478
R.C.S. LYON :330 598 616
N° DE GESTION:85 B 02104

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

------Nom et adresse de la Société --------
CARMA

1 RUE DES VERGERS
69760 LIMONEST

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE
Délibération/Acte

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

CARMA

Entreprise régie par le Code des Assurances
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 60 000 000 FRANCS
SIEGE SOCIAL 69760 LIMONEST - 1 RUE DES VERGERS
R.C.S. LYON B 330 598 616

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MARS 1994

---oooOooo---

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze
Le quinze mars
A dix sept heures trente

Les administrateurs se sont réunis en séance à 75008 PARIS Rue d'Astorg, sur convocation régulière.

Sont présents et émargent le registre des présences :

* Monsieur Philippe DESMOULINS-LEBEAULT	Administrateur
* Monsieur Bernard TAMISIER	Président du Conseil d'Administration
* Monsieur Jean-Pierre TOUFAYAN	Administrateur
* Monsieur Bernard DELAS	Administrateur
* Monsieur Pierre LEPRINCE	Directeur Général

Assistent également à la réunion :

* Guy BARBIER & Autres, Commissaire aux comptes, représenté par Jean BOUQUOT
* Monsieur Denis PLOTON
* Monsieur Jean AZEMA
* Monsieur Alain MOINET
* Monsieur Gérard VINSON
* Madame Liliane ZONTA

Sont absents et excusés :

* Monsieur Jacques FOURNIER	Administrateur
* Monsieur Patrick ARMAND	Administrateur
* Monsieur Bernard ROTH	Administrateur
* Monsieur Jacques GIRAUD	Administrateur
* Madame Valérie SACCUCCI	Secrétaire du Comité d'Entreprise

La majorité des administrateurs étant présente, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard TAMISIER préside la séance.
Monsieur Jean-Pierre TOUFAYAN remplit les fonctions de secrétaire.

LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le procès verbal du Conseil d'Administration du 14 Octobre 1993 est lu et adopté à l'unanimité.

AGREMENT DE NOUVEAUX ACTIONNAIRES

Monsieur le Président soumet au Conseil la demande d'agrément en tant qu'actionnaires de Madame Liliane ZONTA et de Messieurs Gérard VINSON et Alain MOINET et ce en vertu de l'article 10 des statuts de la société.

Le Conseil à l'unanimité donne son agrément à l'entrée dans la société comme actionnaires de Madame Liliane ZONTA et de Messieurs Gérard VINSON et Alain MOINET.

DEMISSION DU PRESIDENT

Monsieur Bernard TAMISIER informe les membres du Conseil de son intention de démissionner de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration à compter de ce jour.

DEMISSION D'ADMINISTRATEURS ET COOPTATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Monsieur Bernard TAMISIER informe le Conseil de sa démission de ses fonctions d'administrateur. Il fait part également de la décision de Messieurs Jacques FOURNIER et Patrick ARMAND de quitter leur fonction d'administrateur.

Le Conseil décide à l'unanimité de nommer en remplacement de Monsieur Bernard TAMISIER, Monsieur Gérard VINSON pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1997.

Monsieur Gérard VINSON déclare accepter ses fonctions et indique ne pas être en contravention avec les lois en vigueur quant au nombre de mandats d'administrateur.

Le Conseil décide à l'unanimité de nommer en remplacement de Monsieur Jacques FOURNIER, Madame Liliane ZONTA pour le temps restant à courir du mandat son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1995.

Madame Liliane ZONTA déclare accepter ses fonctions et indique ne pas être en contravention avec les lois en vigueur quant au nombre de mandats d'administrateur.

Le Conseil décide à l'unanimité de nommer en remplacement de Monsieur Patrick ARMAND, Monsieur Alain MOINET pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1997.

Monsieur Alain MOINET déclare accepter ses fonctions et indique ne pas être en contravention avec les lois en vigueur quant au nombre de mandats d'administrateur.

Conformément à la loi, ces nominations seront soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Après un échange de vue, le Conseil décide à l'unanimité la nomination de Monsieur Gérard VINSON en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Gérard VINSON déclare accepter ses fonctions et indique ne pas être en contravention avec les lois en vigueur quant au nombre de mandats de Président.

ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1993

Le Président soumet au conseil les comptes annuels de l'exercice, commente ces comptes et fait un exposé sur la situation de la société et l'activité de celle-ci.

Après les avoir examinés, le conseil arrête les comptes et le bilan de l'exercice 1993 qui font apparaître une perte de 54.432.199,20 F.

Le conseil décide de proposer aux actionnaires d'affecter le résultat de la façon suivante :

Perte de l'exercice	(54.432.199,20)
Réserve légale	0
Reste	(54.432.199,20)
Report à nouveau de l'année précédente	(17.036.713,84)
Report à nouveau	(71.468.913,04)

En application de la loi, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 exercices précédents.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil décide de convoquer les actionnaires pour le 4 Mai 1994 à 10 Heures au Siège Social 1 Rue des Vergers à LIMONEST, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 1993,
- Approbation des bilan, compte de résultat et annexe dudit exercice, quitus au conseil d'administration,
- Approbation des conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 Juillet 1966,
- Affectation du résultat,
- Ratification de nomination d'administrateur,
- Renouvellement des mandats d'administrateurs.

ECHANGES SUR L'ACTIVITE ET LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE SUITE AUX TRAVAUX D'AUDIT REALISES PAR GROUPAMA

Monsieur Pierre LEPRINCE présente aux membres du Conseil les principales variations enregistrées sur l'exercice 1993 :

- Le portefeuille automobile augmente de 41 %, les progressions des autres contrats se situant entre 35 et 60 %,
- Les coûts moyens se sont dégradés, particulièrement dans le domaine corporel automobile,
- Le ratio frais généraux ramenés au CA est encore très supérieur à la moyenne du marché, les ouvertures des Services Assurances des dernières années impactant sensiblement cette donnée.

Après discussion entre les membres du Conseil, il est demandé à Monsieur Pierre LEPRINCE de réajuster le Plan d'Affaires, en réexaminant la validité des prévisions dans les domaines suivants : fréquence sinistres et coût moyen, ratio frais généraux, potentialité de développement du périmètre actuel, avec l'optique de tenir un maximum d'aléas de sinistralité.

QUESTIONS DIVERSES

Démission du Directeur Général :
Monsieur Pierre LEPRINCE informe le Conseil de son intention de démissionner de ses fonctions de Directeur Général à compter du 15 Mars 1994. Monsieur Pierre LEPRINCE conserve ses attributions de Directeur de CARMA.

Le Conseil accepte la démission du Directeur Général.

CLOTURE

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée et après lecture, le procès verbal a été signé par le Président et un Administrateur.

